



Groupement
Forestier Poplar

Achats de parcelles pour la culture du peuplier

Investissement pour les **personnes physiques et morales**

**GF
POPLAR**

Gestion complète de la préparation du sol à la vente des bois

100% de la gestion des parcelles **optimisée** grâce au développement d'un outil informatique spécifique pour le peuplier

Suivi des parcelles par un **technicien** (travaux et aléas)

«Je suis content d'avoir investi dans le GF POPLAR, c'est un format amical, qui donne du sens à mon épargne»

Le GF Poplar en Bref

- Les fonds collectés permettent d'investir sur des terrains boisés ou à boiser dans le quart Nord-Est, le Nord et l'Ouest de la France.
 - Le GF Poplar permet de participer à la transition écologique et au développement économique du territoire.
- Objectif : « Développer la culture du peuplier, encourager une filière vertueuse et participer au stockage de carbone »
 - Un investissement sur un arbre d'avenir pour l'industrie du bois dont la demande grandit et la ressource disponible diminue.
 - Acquisition de parcelles présentant un intérêt fort pour les cultures de peupliers. Les parcelles ont des profils différents concernant le stade de développement des arbres afin de diversifier les caractéristiques des parcelles.
 - Le GF Poplar gère toutes les opérations sur les parcelles grâce un mandat de gestion avec AGROENERGIE CONSEIL. Il s'appuie également sur les compétences de Dalle Consulting, expert forestier, et celles de l'AFAF (association française d'agroforesterie).

Pourquoi investir dans le GF POPLAR ?

« Je cherchais un investissement à long terme qui diversifie mon épargne, le GF POPLAR remplit ces conditions »

« Mon investissement dans le GF me permet de contribuer à la séquestration du CO2 »

Les revenus du groupement sont variés et viennent de l'exploitation des massifs forestiers (coupe du bois, loyer de chasse et de pêche, prise de valeur du foncier, activités touristiques, pâturage).

Bénéficiaire d'avantages fiscaux.

Devenir indirectement propriétaire de forêts.

Les associés du groupement forestier confient la gestion des actifs et la gestion administrative et financière à un gérant (Agroénergie conseil) qui est un professionnel du peuplier.

« Ma démarche environnementale me pousse à investir dans des secteurs qui ont un réel impact pour la planète, j'ai donc décidé de me lancer dans l'aventure GF POPLAR »

Gestion quotidienne du groupement par un mandat avec

AGROENERGIE CONSEIL chargé de :

- L'identification de parcelles d'intérêt, visites, évaluations, négociations et acquisitions (en usufruit, pleine propriété, viager)
- Tous les travaux de plantations et d'entretiens nécessaires jusqu'à la coupe de bois en fin de cycle du peuplier
- La gestion des aléas sur les parcelles.
- La mise en valeur des parcelles par divers aménagements ou cessions de droits de location
- Gérer les dossiers de subventions

Gouvernance du groupement

L'AG se prononcera sur :

- Affectation des soldes de gestion. Acquisitions ou ventes de propriétés dont la valeur dépasse 200 000€
- Ouverture de nouvelles phases de collecte
- Acceptation de la valeur vénale établie du groupement et de la valeur vénale de l'action
- Quittance de gestion à AGROENERGIE CONSEIL

Plus-value cible

« Je vois le bois comme un matériau d'avenir »

TRI cible

4 %

(dont 1%/an de plus-value attendue sur le foncier)

- Je verse 10200€
- Je bénéficie immédiatement d'une réduction d'impôts de 1836€
- Mon montant net investi est de 8364€
- J'espère que ma part vaudra 14500€ au bout de 15 ans

Les différentes sources de revenus du groupement

- **Revenus des bois :**

Ces revenus correspondent à la vente des arbres pour la coupe. Au bout de 13 - 18 ans



- **Revenus de la chasse :**

Location du droit de chasse, versée annuellement

- **Valeurs de loisirs :**

Certaines parcelles possèdent des qualités pour des activités de loisirs telles que la pêche, le caravanning, les activités de plein air, etc.

- **Plus-values exceptionnelles :**

Il est envisageable que le groupement se sépare de certaines propriétés

Un matériau polyvalent

Un grand nombre de secteurs dans lesquels le peuplier est utilisé.

- ❖ La filière du **déroulage** : emballages légers, panneaux de contreplaqué, tiges et boîtes d'allumettes.
- ❖ La filière **panneaux dérivés** : panneaux lattés, panneaux de fibres ou agglomérés.

- ❖ La filière du **sciage** : carcasses de meubles et de sièges, âmes de panneaux lattés, menuiserie intérieure et ébénisterie à peindre, tablettes et rayonnages, articles de ménages, caisserie, charpentes légères, voligeage sous toiture, palettes, literie.



- ❖ La filière **pâte à papier**
- ❖ La filière **bois-énergie**
- ❖ La filière **construction, maison bois**

Avantages fiscaux pour les souscripteurs

1. Réduction d'impôt sur le revenu

- Réduction d'impôt sur le revenu de 18% de la souscription
- Le souscripteur devra conserver ses parts jusqu'au 31 décembre de la cinquième année après la souscription

2. Réduction de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

- En cas d'une possession du capital inférieure à 10%, il est possible de bénéficier d'une exonération totale d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

3. Avantages fiscaux en cas de donation/succession

- En cas de succession ou de donation, l'actionnaire peut bénéficier d'un abattement de 75% de la valeur taxable



Réalisé en 2020

21 hectares en gestion

Lancement du développement d'un outil informatique de gestion optimisée

Parcelles en négociation

21

32

Populus

185 000€

12

32 actionnaires

185 000€ récoltés lors de la première levée de fond

Nos parcelles

Lancement des
travaux cette
année



Abbeville 80 >
9ha 15a 05ca



Coussey 88 >
10ha 80a 80ca



Ligré 37 > 0ha 82 a 30 ca



Objectif GF 2021



+ Lancement des premiers travaux sur la parcelle d'Abbeville

Déroulement de la seconde collecte

Lancement de la campagne : Avril 2021 jusqu'en Juin 2021

Révisable à la hausse en cas d'intérêt marqué

Objectif
600 000€

Capitalisation variable par d'autres campagnes futures possibles

La seconde collecte de fonds

Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de vote à proportion de son investissement .
L'action initiale a une valeur de 1000 € en 2020 et 2021 avec 20€ de frais de collecte

Investissement de 5 actions au minimum à 50 actions au maximum par actionnaires

La collecte de fonds est une **collecte privée** (sans publicité, sans agrément AMF), elle est réalisée par la participation au capital du groupement

Le groupement pourra **accepter les apports en nature** ; par exemple le versement de biens fonciers en contrepartie de la cession de parts



Si le GF ne correspond pas à vos attentes nous vous proposons d'autres opportunités autour du peuplier

Financement de plantations chez des propriétaires

SAS
Poplar

Installation de parcelles agroforestières et en plein

Confiez-nous votre parcelle en gestion

Bénéficiez de l'expertise d'AGROENERGIE CONSEIL et de son outil d'optimisation

3 modalités possibles de gestion et de rémunération pour les propriétaires de parcelles

Un investissement permettant d'être **éligibles à une réduction d'impôts sur les Sociétés** à concurrence de 18% de leurs investissements.

Gestion en direct de peupleraies

Profitez d'un suivi et d'une gestion tout inclus jusqu'à la vente des bois

Par ailleurs, l'investissement dans le groupement devrait permettre de justifier d'un réinvestissement lors d'une cession d'actif par exemple.

Contact

Mail : gfpoplar@gmail.com

Tél : 07 83 28 44 68

